

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018

Excusé (e) s : Aorélian LE BOT ,Mickaël JEHANNO , Luc MAHO,

Le procès verbal de la séance du 25 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

• NOUVELLE SALLE DES FETES

Suite aux modifications demandées pour les aménagements extérieurs, un nouveau plan est présenté aux élus avec 37 places de parking supplémentaires.

Le permis d'aménager, qui permet d'ouvrir la zone à la construction, a été déposé le 29 mai.

La prochaine réunion de travail avec l'architecte Monsieur LOHE est programmée le mercredi 4 juillet à 15 heures en mairie.

Il est rappelé que lors de la dernière séance, le système d'un chauffage par géothermie a été retenu. Le coût devrait cependant être moins élevé que prévu initialement.

André LE MOIGNO et Thierry DACQUAY se sont rendus à Moustoir-Ac afin de visiter le restaurant scolaire qui a été aménagé avec des solutions antibruit.

Le restaurant scolaire possède des aménagements qui permettent d'atténuer le bruit. (Coût pour la commune de Moustoir-AC - 6 000 €)

Pour Malguénac, des devis ont été demandés à l'entreprise Armor Isolation pour l'installation de panneaux antibruit. A la rentrée de septembre des nappes seront également mises en place.

Ils ont également visité la salle des fêtes récemment réhabilitée. Des photos et quelques informations sont données.

Surface de la salle - environ 350 m².

Hauteur du podium - 0,65 cm avec possibilité de rehaussement.

Cuisine -bien équipée coût de 40 000€ HT.

Chauffage par aérothermie.

Un barbecue a récemment été installé avec l'aide d'associations locales.

• MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE - SANITAIRES PUBLICS

Les travaux ont démarré le 4 juin avec la démolition des sanitaires, réalisée par les services techniques.

La dalle a été coulée le lundi 28 juin. Le plaquiste interviendra à partir du 2 juillet.

Des travaux complémentaires seront réalisés :

- Des faux-plafonds seront installés dans le bureau de direction,
- Les radiateurs seront démontés et repeints par les services techniques.
- Des modifications vont être apportées au niveau de l'électricité (luminaires , baie informatique..) ;
- Peintures supplémentaires dans la BCD,
- les tables de la salle informatique vont être changées (réalisation en interne par les services techniques).

Les couleurs et teintes pour la peinture et la faïence ont été choisies en collaboration avec le directeur.

Les réunions de chantier ont lieu le mercredi après-midi.

Le ravalement de la façade côté place de l'église, va également être effectué durant l'été par l'entreprise TANGUY-LAUNAY pour un montant de 1 009,80 € HT.

Concernant le financement, la commune est susceptible de percevoir une aide au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) d'un montant de 30 000,00 €. Le dossier de demande a été transmis à Monsieur Le Sous-préfet.

• **PROGRAMME DE VOIRIE 2018/RUE SAINT NICOLAS**

Une réunion de préparation s'est déroulée avec l'entreprise PIGEON, attributaire du marché, et Eric LE DENMAT de Pontivy Communauté. Il a été demandé que l'aménagement de sécurité routière du Petit Penhy soit réalisé en priorité. Les autres travaux devraient démarrer en septembre.

Concernant la Rue Saint Nicolas, des buses sont bouchées par des racines, des devis sont en attente.

Un aménagement va également être réalisé au niveau du carrefour de Maneven - Le Moustoir : busage au niveau de la croix.

Collecte Ordures ménagères - suite à la réunion de travail du 18 juin, les premières réflexions permettent de retenir 9 points de collectes, (

- Entrée terrain de foot- Rue de Stanguen,
- Ateliers municipaux,
- Rue de Guern,
- Parking Rue de Guern,
- Rue Saint Néot,
- Rue de Pontivy,
- entrée du Park Gistinenn,
- Rue du Château d'eau, direction Cléguérec.

Ces propositions seront soumises aux services ordures ménagères de Pontivy Communauté.

Beaucoup d'interrogations demeurent néanmoins sur les modalités de mise en place.

• **LOTISSEMENT RUE DE GUERN/RUE DE BELLEVUE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lotissement communal sur deux parcelles situées entre la Rue de Guern et la Rue de Bellevue.

Mme le Maire rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de plusieurs cabinets, avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 8 juin 2018. L'objectif est principalement de déposer le dossier de demande de subventions auprès du conseil Départemental à la mi-août. Deux cabinets ont répondu. C'est le cabinet NICOLAS qui a été retenu pour un montant de 19 110,00 € HT pour l'offre de base et une option de 3 000,00 € HT pour la réalisation d'un dossier de Loi sur l'eau.

Des réunions de travail sont programmées le jeudi 5 juillet, le mardi 31 juillet et le jeudi 23 août.

Un courrier a été transmis aux propriétaires des parcelles 59 et 60, Rue de Bellevue.

Les élus sont invités à réfléchir à un nom pour le futur lotissement.

II-PONTIVY COMMUNAUTE

- **TRAVAUX NOUVELLE STATION D EPURATION**

La commission Eau et Assainissement de Pontivy Communauté s'est retrouvée à Malguénac le mercredi 6 juin dernier et a ainsi pu visiter le chantier de la station d'épuration. Le dépliant expliquant le fonctionnement de la station ainsi que des photos de l'avancement du chantier sont projetés à l'assemblée. La construction du bâtiment d'exploitation a pris deux semaines de retard.

Les travaux de raccordement de Botcouric devraient démarrer en septembre. Le curage des actuelles lagunes ne sera réalisé qu'en 2019.

- **PLUI**

La commission PLUI se réunira le mercredi 11 juillet à 18 h30 au mairie afin de continuer le travail de vérification sur carte demandé par Pontivy Communauté et le bureau d'études G2C.

Les agriculteurs ont été sollicités pour vérification du zonage des exploitations et des terres cultivées.

- **MUTUALISATION INFORMATIQUE**

Le schéma de mutualisation de Pontivy Communauté a proposé la création d'un service commun informatique. Les études ont débuté en mai 2017. Le bureau communautaire du 22 mai dernier a validé, sur le principe, la création de ce service sur la base des conclusions du cabinet Isséo Médiatris à partir des données que les communes ont transmises et des travaux menés par le groupe de travail. Cette création devra être formalisée par une délibération du conseil communautaire.

Afin de pouvoir aller plus loin dans cette démarche et bâtir le plan d'action pour permettre sa mise en œuvre à compter de septembre prochain, il convient désormais à chaque conseil municipal des communes membres de Pontivy Communauté de se positionner, au moins sur le principe, sur la volonté de s'inscrire dans ce service commun informatique.

Le tableau avec les calculs affinés transmis par Pontivy Communauté sont présentés aux élus ainsi que les définitions des axes stratégiques et scénarios.

Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants d'émettre un avis favorable à la création d'un service commun informatique entre Pontivy Communauté et ses communes membres.

- **RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Le conseil municipal prend acte du rapport de la chambre régionale des comptes comportant les observations définitives de celle-ci sur la gestion de Pontivy Communauté concernant les exercices 2012 et suivants.

Ce rapport a été adressé par la Chambre Régionale des comptes à la Présidente de Pontivy Communauté, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors la Chambre est amenée à l'adresser aux Maires de toutes les communes membres de l'établissement public.

III-AFFAIRES DIVERSES

- **RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un poste d'agent dans le cadre du dispositif Contrat Unique D'insertion- Contrat D'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)- Parcours Emploi Compétences (PEC)

Pour répondre à la demande de l'école publique de création d'un poste supplémentaire en grande section, 3 CV ont été transmis par l'agence CAP EMPLOI. Les trois personnes ont été reçues en entretien et une personne a été retenue pour effectuer une mise en situation de trois matinées à l'école et au restaurant scolaire. Essai qui s'est avéré très satisfaisant, après un bilan effectué avec le directeur de l'école.

Il est proposé de recruter cette personne en contrat d'accompagnement à l'emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur, CAP EMPLOI, agissant pour le compte de l'Etat.

Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50 % du SMIC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **de créer un poste dans le cadre du Parcours emploi Compétence dans le but d'acquérir les qualifications et exercer les fonctions d'ATSEM (Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles) à compter du 1^{er} septembre 2018.**

- **de préciser que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois.**

- **de préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.**

- **d'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.**

- **D'autoriser par conséquent, Madame le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat,**

- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès de Pontivy Communauté au titre du dispositif de soutien à l'emploi aidé,**

- **TARIFICATION Garderie Periscolaire 2018/2019**

Isabelle MAUGER fait part l'assemblée que les horaires de la garderie du soir vont changer à partir de la rentrée de septembre. (16h15 -18 h30) . Il sera possible, **uniquement sur inscription** de prolongation jusqu'à 19 heures). Vu les changements d'horaires, Le conseil municipal valide la modification des tarifs, soit les tarifs ci-dessous applicables du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019 :

Heure de garderie	
Garderie -créneau du matin- forfait	1,05 €
Garderie - du soir - de 16h15 à 17 h - forfait	1,05 €
Garderie du soir- à partir de 17h - 1/2 heure(toute 1/2 entamée est due)	0,70 €
Tarif après l'heure réglementaire	16,33 €
Goûter	0,60 €

- **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SADI**

La réunion du SADI s'est déroulée à Silfiac le mercredi 6 juin dernier. Après quelques années difficiles, le bilan est, cette année, positif.

L'activité est constante sur Malguénac (29 adhérents à ce jour) . Le SADI emploi 23 agents permanents et 7 agents remplaçants.

Madame Cathy DREANO, directrice du SADI quittera ses fonctions au 31 août et sera remplacée par Rodolphe HENRY.

- **DOMICILE PARTAGE - COMPTE-RENDU DES REUNIONS CLARPA/ FAMILLES**

Le bilan financier est satisfaisant cette année : Résultat de + 10 892,97 € pour l'année 2017/2018. La commune n'a pas de subvention à verser.

IV -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION

- 🚩 Commémoration 11 novembre 1918 : plusieurs animations sont programmées : décoration de la place, diffusion de musique, participation des deux écoles, lecture de lettres de poilus, exposition d'objets de la grande guerre. En accord avec les anciens combattants, le drapeau 14-18 sera exposé sous cadre (la rénovation est impossible car il est très abîmé)
- 🚩 Concours photo: un concours photo va être lancé dans le prochain mensuel, la photo qui remportera le concours sera publiée en première page du bulletin qui paraîtra en fin d'année.
- 🚩 Les CM2 des deux écoles seront reçus en mairie par Mme le Maire et Mme MAUGER le jeudi 5 juillet.
- 🚩 Le dispositif argent de poche est reconduit pour cet été, aux services techniques, et également à la médiathèque.